

vain éventuel Louis XV. par la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre, & ses Successeurs ausdits Royaumes; Promettons dès a présent comme pour lors, qu'arrivant le décès du Roy de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, nôtre seul Souverain actuel, Nous garderons & rendrons à sa Majesté Très-Chrétienne, la même fidélité, obéissance & service dont nous sommes tenus envers nôtre Souverain Seigneur actuel; Nous promettons très-expressement d'avoir pour ennemis tous ceux que S. M. T. C. aura déclaréz tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucun aide ou faveur, directement ni indirectement: au contraire d'avertir S. M. & ceux qu'il lui plaira Nous donner pour Gouverneurs de sa part, de toutes les intelligences, menées intrigues & entreprises qui pourroient aller contre son service; & de remplir loyalement à cet égard & en toutes autres choses, les devoirs de bons & fideles Sujets.

Et M. le premier Président ayant dit ensuite: Ainsi Dieu nous aide, & ses Saints Evangiles.

Le Commissaire du Roi en lui tenant les mains a répeté: Ainsi Dieu vous aide.

Mr. le Procureur - Général a pareillement prêté Serment de Fidelité en ces termes.

Nous jurons & protestons devant Dieu & sur les Saints Evangiles tant en nôtre qualité de Procureur Général, que pour tous les autres Officiers du Parquet de la Chambre Cour des Aides & de Monnoyes, & pour nos Substitués Jurisdictions qui y ressortissent, que Nous reconnoissons pour nôtre seul & légitime Souverain éventuel, Louis XV. par la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre, & ses Successeurs ausdits Royaumes: promettons dès à présent comme pour lors, qu'arrivant le décès du Roy de Pologne, Duc de Lorraine